

## Réponses aux Questions déposées sur la plateforme de l'Assemblée Générale 2021

Pour favoriser le dialogue actionnarial, le Groupe a mis en œuvre un dispositif de collecte de questions, en amont et lors de l'Assemblée générale du 4 mai 2021. Ainsi, du 22 avril au 3 mai 2021 minuit, plus de 350 questions ont été déposées sur la plateforme dédiée. Ces questions sont importantes pour le Groupe et il s'est engagé à les prendre en considération.

85 % des questions ont porté sur les 5 thèmes suivants :

- 1) Hydrogène
- 2) Politique actionnariale
- 3) Mobilisation Covid-19
- 4) Stratégie
- 5) Climat

Si de nombreuses questions et de nombreux thèmes ont été traités durant l'Assemblée, que ce soit lors des discours (Cadre stratégique, Résultats, Gouvernance, Rémunération, Impact Covid-19...) ou lors de la séance de Questions/Réponses, qui a duré plus de 40 minutes, certaines n'ont pu être abordées faute de temps.

Ainsi, le Groupe a identifié 2 grands thèmes peu traités en Assemblée : des questions complémentaires relatives à l'actionnariat et la bourse, et des questions sur l'emploi.

Voici quelques éléments de réponse.

### 1 - Actionnariat, capital, bourse

Les actionnaires ont été nombreux à poser des questions sur la division du nominal de l'action au regard du prix actuel de l'action, le paiement du dividende en actions, les augmentations de capital, la répartition du capital, etc.

Voici les réponses.

- **Division du nominal**

- À plusieurs reprises, il a été indiqué que, si le cours de l'action se maintenait durablement au-dessus de 100 euros, la division du titre pourrait être envisagée. La dernière opération de division du titre remonte à juin 2007, le cours de clôture avait atteint le cours maximum de 188 euros le 23 avril 2007. Au cours des derniers mois, du fait du contexte sanitaire, le cours a connu une variation importante, avec un plus bas niveau de 94,86 euros atteint le 16 mars 2020 et un plus haut de 144,45 euros atteint le 09 novembre 2020.

- Nous comprenons bien l'intérêt de rendre plus accessible l'action mais cette opération de marché est complexe et n'est pas non plus neutre en termes de coûts. Elle nécessite des travaux préparatoires et ne pourrait s'envisager, en tout état de cause, que dans une période plus sereine que celle que nous connaissons actuellement.
- Nous rappelons aussi que les distributions régulières d'actions gratuites entraînent des ajustements mécaniques à la baisse du cours (environ 10 % dans le cas d'une action gratuite pour 10 détenues) et contribuent ainsi à une meilleure accessibilité du titre.
- **Paiement du dividende en actions :**  
Cette pratique permet aux entreprises d'éviter d'utiliser leurs liquidités. Elle ne se justifie pas pour Air Liquide qui n'a pas de problème de trésorerie.  
Air Liquide procède régulièrement à des distributions d'actions gratuites qui sont une autre manière de permettre à l'actionnaire de renforcer son portefeuille, et aussi d'obtenir un dividende plus important l'année suivante.  
En 2016, dans le cadre de l'acquisition d'Airgas, nous avons proposé aux actionnaires une augmentation de capital significative, une autre possibilité pour eux d'étoffer leur portefeuille, plutôt que par des mécanismes lourds à mettre en œuvre et coûteux.  
Ajoutons qu'un paiement de dividende en actions occasionnerait des coûts de mise en œuvre beaucoup plus importants qu'un versement en espèces.
- **Augmentation de capital :**  
Aucune augmentation de capital destinée au public n'est prévue à l'heure actuelle, le Groupe ayant toute la solidité financière pour poursuivre ses investissements, notamment ceux liés à la transition énergétique. Toutefois, dans le cadre des programmes visant à développer la motivation et le sentiment d'appartenance au Groupe, des opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés sont proposées régulièrement.
- **Information sur l'identification des actionnaires**  
La liste des actionnaires en fonction du nombre de titres détenus n'est pas en soi une information publique. Toutefois, les noms des actionnaires ayant franchi les seuils légaux (5% et multiples de 5%, à la hausse ou à la baisse) au cours de l'exercice 2020, sont publiés dans le Document d'Enregistrement Universel 2020, pages 381.  
Par ailleurs, dans le cadre de l'Assemblée Générale et en accord avec la l'article R225-90, la liste des actionnaires est accessible durant les 15 jours précédant la date de l'Assemblée, le Service actionnaires organisant la consultation de cette liste dans le respect des conditions sanitaires.
- **Accès aux émissions obligataires :**  
Les émissions obligataires sur le marché primaire sont réservées aux actionnaires institutionnels (investisseurs professionnels et contreparties autorisées au sens de la Directive MIFID2) et ne sont donc pas ouvertes aux actionnaires individuels, quel que soit le mode de détention de leurs titres.
- **Réunions actionnaires :**  
Le Groupe étudie la possibilité d'une réunion actionnaires avec M. Benoît Potier d'ici la fin de l'année, sans doute en région avec retransmission en direct sur le site internet de la société. Les réunions animées par le Service actionnaires reprendront elles aussi dès que les conditions sanitaires le permettront.
- **Évolution boursière :**  
Le Groupe a pour habitude de ne pas commenter les évolutions boursières de son titre ou d'autres sociétés.  
Sur la période 2020, le cours d'Air Liquide a surperformé le CAC 40 (Air Liquide + 6,38% et CAC 40 -7,14%). Depuis le 1er janvier 2021, la performance relative est plus contrastée ; nous rappelons que la surperformance du titre Air Liquide s'apprécie dans la durée.

## 2 - Emploi, recrutement / actionnariat salarié

Quelques questions ont porté sur l'évolution des effectifs du Groupe, suite notamment au regard des cessions de filiales (Schülke, Europe de l'Est...) et sur la politique actuelle de recrutement externe en France et de mobilité interne. Les collaborateurs interrogent également sur les opérations d'augmentations de capital qui leur sont réservées.

Voici quelques éléments de réponse.

- **Évolution du nombre de salariés :**

Le Groupe emploie 64 500 collaborateurs fin 2020. Le ralentissement des activités industrielles aux États-Unis lié à la crise sanitaire et la cession de la filiale Schülke expliquent la baisse des effectifs comparé à 2019.

Les effectifs sont répartis pour environ 40 % en Europe et autant pour la zone Amériques, d'un peu moins de 20 % en Asie et de 3 % en Afrique et Moyen-Orient.

La France regroupe 12 000 collaborateurs, un nombre relativement stable, qui tient compte d'une légère augmentation (près de 1 % par rapport à 2019) qui s'explique essentiellement par des embauches dans le domaine de l'innovation.

- **Emploi des jeunes :**

Au travers de plusieurs programmes, le Groupe s'investit en faveur de meilleures qualifications et formations professionnelles des jeunes, afin de favoriser leur intégration dans le monde de l'entreprise. Ces programmes ont tous été maintenus en 2020. Les contrats de stages et d'apprentissages sont maintenus et encouragés. Sur le territoire français, plus de 500 jeunes ont pu bénéficier de contrats de travail en alternance et 350 d'un stage, leur permettant de combiner enseignement théorique dans leur université ou leur école et stage pratique chez Air Liquide.

Il existe aussi des programmes d'échanges internationaux pour attirer et développer de jeunes talents : programmes ALLEX pour les cadres et EVE pour les techniciens.

Par ailleurs, la Fondation Air Liquide a fait de l'insertion professionnelle des jeunes dans les métiers techniques un axe majeur d'intervention.

- **Mobilité :**

Air Liquide cherche en permanence à recruter des profils diversifiés afin de constituer des équipes multidisciplinaires et complémentaires. La diversité du Groupe se démontre par le fait qu'il n'existe pas de parcours de carrière « standard ». Au contraire, chaque collaborateur adapte son parcours en fonction de ses objectifs individuels et des opportunités qu'offre le Groupe. La mobilité interne et l'expertise technique sont deux facteurs majeurs d'évolution qui ont été favorisés en 2020.

- **ACRS (Augmentation de Capital Réservée aux Salariés) :**

Dans le cadre des programmes visant à développer la motivation des collaborateurs et leur sentiment d'appartenance au Groupe, une opération réservée aux salariés du monde entier est à l'étude et pourrait intervenir dans les prochains mois. Comme les années précédentes, les retraités français pourront y participer sous réserve de remplir certaines conditions d'éligibilité.